

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 04.01.2024

Révision: 04.01.2024

Numéro de version 16 (remplace la version 15)

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

- 1.1 Identificateur de produit
- Nom du produit: Epifanes Poly-urethane Primer Comp. B
- UFI: JU50-00D2-2001-P7FQ
- 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
- Secteur d'utilisation
 - SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)
 - SU21 Utilisations par des consommateurs: Ménages privés / public général / consommateurs
- Catégorie du produit PC9a Revêtements et peintures, solvants, diluants
- Catégorie de processus
 - PROC10 Application au rouleau ou au pinceau
 - PROC7 Pulvérisation dans des installations industrielles
- Catégorie de rejet dans l'environnement
 - ERC2 Formulation dans un mélange
 - ERC8b Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en intérieur)
 - ERC8e Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en extérieur)
- Emploi de la substance / de la préparation
 - Voir notre fiche technique pour l'application de ce produit.
 - Durcisseur d'un primaire bicomposants
- 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
- Producteur/fournisseur:
 - W.Heeren & Zoon bv.
 - Oosteinderweg 32
 - 1432 AL Aalsmeer
 - Netherlands
 - tel.+31 297-360366
 - email: info@epifanes.nl
- Service chargé des renseignements: Research & Development.
- 1.4 Numéro d'appel d'urgence
 - W.Heeren & Zoon bv. tel: +31 297 360678, E-mail: rend@epifanes.nl
 - Horaires d'ouverture: en semaine 08:00-17:00!
 - France Centres Antipoison et de Toxicovigilance 24 heures sur 24-7 jours sur 7;
 - ANGERS: 02 41 48 21 21
 - BORDEAUX: 05 56 96 40 80
 - LILLE: 0800 59 59 59
 - LYON: 04 72 11 69 11
 - MARSEILLE: 04 91 75 25 25
 - NANCY: 03 83 22 50 50
 - PARIS: 01 40 05 48 48
 - STRASBOURG: 03 88 37 37 37
 - TOULOUSE: 05 61 77 74 47
 - Belgium Centres Antipoison et de Toxicovigilance 070 245 245.
 - Uniquement destiné à informer les professionnels intoxication aiguë!

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 04.01.2024

Révision: 04.01.2024

Numéro de version 16 (remplace la version 15)

Nom du produit: Epifanes Poly-urethane Primer Comp. B

(suite de la page 1)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS02 flamme

Flam. Liq. 3 H226 Liquide et vapeurs inflammables.



GHS08 danger pour la santé

STOT RE 2 H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.



GHS09 environnement

Aquatic Chronic 2 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



GHS07

Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.
Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
STOT SE 3 H335-H336 Peut irriter les voies respiratoires. Peut provoquer somnolence ou vertiges.

- 2.2 Éléments d'étiquetage
- Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008
Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- Pictogrammes de danger



GHS02



GHS07



GHS08



GHS09

- Mention d'avertissement Attention
- Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:
Polyisocyanate aromatique
Hydrocarbures, C9, aromatiques. (Note-p).

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 04.01.2024

Numéro de version 16 (remplace la version 15)

Révision: 04.01.2024

Nom du produit: Epifanes Poly-urethane Primer Comp. B

(suite de la page 2)

xylène

acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle

Diisocyanate de m-tolyldène

· Mentions de danger

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H335-H336 Peut irriter les voies respiratoires. Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· Conseils de prudence

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P233 Maintenir le récipient hermétiquement fermé.

P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive.

P301+P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

· Indications complémentaires:

Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.

· 2.3 Autres dangers

· Résultats des évaluations PBT et vPvB

· PBT: Non applicable.

· vPvB: Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

· 3.2 Mélanges

· Description:

Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 04.01.2024

Révision: 04.01.2024

Numéro de version 16 (remplace la version 15)

Nom du produit: Epifanes Poly-urethane Primer Comp. B

(suite de la page 3)

Composants dangereux:		
CAS: 53317-61-6 Reg.nr.: niet van toepassing	Polyisocyanate aromatique Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317	25-50%
CAS: 128601-23-0 Numéro CE: 918-668-5 Reg.nr.: 01-2119455851-35	Hydrocarbures, C9, aromatiques. (Note-p). Flam. Liq. 3, H226 Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Chronic 2, H411 STOT SE 3, H335-H336	25-50%
CAS: 108-65-6 EINECS: 203-603-9 Numéro index: 607-195-00-7 Reg.nr.: 01-2119475791-29	acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle Flam. Liq. 3, H226 STOT SE 3, H336	10-25%
CAS: 1330-20-7 EINECS: 215-535-7 Numéro index: 601-022-00-9 Reg.nr.: 01-2119488216-32	xylène Flam. Liq. 3, H226 STOT RE 2, H373; Asp. Tox. 1, H304 Acute Tox. 4, H312; Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H335	10-25%
CAS: 26471-62-5 EINECS: 247-722-4 Numéro index: 615-006-00-4 Reg.nr.: 01-2119454791-34	Diisocyanate de m-tolyldène Acute Tox. 2, H330 Resp. Sens. 1, H334; Carc. 2, H351 Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317; STOT SE 3, H335 Aquatic Chronic 3, H412 EUH204 Limite de concentration spécifique: Resp.Sens. 1; H334: C ≥ 0,1 %	<0,1%

Indications complémentaires:

Note P: La substance n'a pas à être classé comme cancérigène ou mutagène comme on peut démontrer que la substance contient moins de 0,1% (w / w) benzène (EINECS 200-753-7.). Cette remarque se applique qu'à certaines substances dérivées du pétrole complexes dans la partie 3.
Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

Remarques générales:

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

Après inhalation:

Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité.

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 04.01.2024

Numéro de version 16 (remplace la version 15)

Révision: 04.01.2024

Nom du produit: Epifanes Poly-urethane Primer Comp. B

(suite de la page 4)

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

- Après contact avec la peau:
Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
Laver immédiatement à l'eau.
- Après contact avec les yeux:
Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- Après ingestion: Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires
Pas d'autres informations importantes disponibles.

* **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

- 5.1 Moyens d'extinction
Moyens d'extinction:
CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
- 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange
Formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 5.3 Conseils aux pompiers
· Equipement spécial de sécurité: Porter un appareil de protection respiratoire.

* **RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

- 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence
Porter un appareil de protection respiratoire.
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
- 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement
Eviter de rejeter à l'égout, les fosses et les caves.
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.
Diluer avec beaucoup d'eau.
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
Assurer une aération suffisante.

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 04.01.2024

Révision: 04.01.2024

Numéro de version 16 (remplace la version 15)

Nom du produit: Epifanes Poly-urethane Primer Comp. B

(suite de la page 5)

- 6.4 Référence à d'autres rubriques
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Eviter la formation d'aérosols.
- Préventions des incendies et des explosions:
Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.
Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.
Tenir des appareils de protection respiratoire prêts.
- 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités
- Stockage:
- Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:
Aucune exigence particulière.
- Indications concernant le stockage commun: Pas nécessaire.
- Autres indications sur les conditions de stockage:
Tenir les emballages hermétiquement fermés.
- 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)
Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- 8.1 Paramètres de contrôle

- Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

108-65-6 acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle

VLEP	Valeur momentanée: 550 mg/m ³ , 100 ppm Valeur à long terme: 275 mg/m ³ , 50 ppm risque de pénétration percutanée
------	---

1330-20-7 xylène

VLEP	Valeur momentanée: 442 mg/m ³ , 100 ppm Valeur à long terme: 221 mg/m ³ , 50 ppm risque de pénétration percutanée
------	---

26471-62-5 Diisocyanate de m-tolyldène

VLEP	Valeur momentanée: 0,16 mg/m ³ , 0,02 ppm Valeur à long terme: 0,08 mg/m ³ , 0,01 ppm AR, C2, concs. mesurées sur une durée de 5 min
------	--

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 04.01.2024

Révision: 04.01.2024

Numéro de version 16 (remplace la version 15)

Nom du produit: Epifanes Poly-urethane Primer Comp. B

(suite de la page 6)

108-65-6 acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	
VLEP	Valeur momentanée: 550 mg/m ³ , 100 ppm Valeur à long terme: 275 mg/m ³ , 50 ppm risque de pénétration percutanée
1330-20-7 xylène	
VLEP	Valeur momentanée: 442 mg/m ³ , 100 ppm Valeur à long terme: 221 mg/m ³ , 50 ppm risque de pénétration percutanée
26471-62-5 Diisocyanate de m-tolylidène	
VLEP	Valeur momentanée: 0,16 mg/m ³ , 0,02 ppm Valeur à long terme: 0,08 mg/m ³ , 0,01 ppm AR, C2, concs. mesurées sur une durée de 5 min

· Informations relatives à la réglementation VLEP: ED 1487 05.2021

· DNEL (Derived No Effect Level) pour les professionnels

128601-23-0 Hydrocarbures, C9, aromatiques. (Note-p).		
Dermique	Effets systémiques à long terme.	25 mg//kg/day (Salariés)
Inhalatoire	À long terme - effets systémiques.	150 mg/m ³ (Salariés)
108-65-6 acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle		
Dermique	Effets systémiques à long terme.	796 mg//kg/day (Salariés)
Inhalatoire	Effets locaux à long terme.	550 mg/m ³ (Salariés)
	Court terme - effets locaux.	550 mg/m ³ (Salariés)
	À long terme - effets systémiques.	275 mg/m ³ (Salariés)
	Exposition à long terme (8 heures TWA) 19 ppm	35,7 mg/m ³ (rat)
1330-20-7 xylène		
Dermique	Effets systémiques à long terme.	212 mg//kg/day (Salariés)
Inhalatoire	Aiguë / court terme - défauts locaux	442 mg/m ³ (Salariés)
	Effets locaux à long terme.	221 mg/m ³ (Salariés)
	À long terme - effets systémiques.	221 mg/m ³ (Salariés)
26471-62-5 Diisocyanate de m-tolylidène		
Inhalatoire	Aiguë / court terme - défauts locaux	0,14 mg/m ³ (Salariés)
	Effets aigus / à court terme - systémiques.	0,14 mg/m ³ (Salariés)

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 04.01.2024

Révision: 04.01.2024

Numéro de version 16 (remplace la version 15)

Nom du produit: Epifanes Poly-urethane Primer Comp. B

(suite de la page 7)

	Effets locaux à long terme. À long terme - effets systémiques.	0,035 mg/m ³ (Salariés) 0,035 mg/m ³ (Salariés)
--	---	--

· DNEL (Derived No Effect Level) pour le grand public

128601-23-0 Hydrocarbures, C9, aromatiques. (Note-p).

Oral	Effets systémiques à long terme.	11 mg/kg bw/day (Population générale)
Dermique	À long terme - effets systémiques.	11 mg/kg bw/day (Population générale)
Inhalatoire	Pitkääikainen - systeemiset vaikutukset.	32 mg/m ³ (Population générale)

108-65-6 acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle

Oral	Effets systémiques à long terme.	36 mg/kg bw/day (Population générale)
Dermique	À long terme - effets systémiques.	320 mg/kg bw/day (Population générale)
Inhalatoire	Pitkääikainen - systeemiset vaikutukset.	33 mg/m ³ (Population générale)

1330-20-7 xylène

Oral	Effets systémiques à long terme.	12,5 mg/kg bw/day (Population générale)
Dermique	À long terme - effets systémiques.	125 mg/kg bw/day (Population générale)
Inhalatoire	Pitkääikainen - systeemiset vaikutukset.	65,3 mg/m ³ (Population générale)
	Effets locaux à long terme.	65,3 mg/m ³ (Population générale)
	Effets aigus / à court terme - systémiques.	260 mg/m ³ (Population générale)
	Effets aigus / à court terme - locaux.	260 mg/m ³ (Population générale)

· PNEC

108-65-6 acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle

Eau douce	0,635 mg/l (Eau douce)
Eau de mer	0,064 mg/l (Eau de mer)
Sédiments (eau douce)	3,29 mg/kg sed dw (Eau douce)
Sédiments (eau de mer)	0,329 mg/kg sed dw (Eau de mer)
STP	100 mg/l (Segmentation, Targeting and Positioning)
Terre	0,29 mg/kg (sol)

1330-20-7 xylène

Eau douce	0,327 mg/l (Eau douce)
Eau de mer	0,327 mg/l (Eau de mer)

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 04.01.2024

Révision: 04.01.2024

Numéro de version 16 (remplace la version 15)

Nom du produit: Epifanes Poly-urethane Primer Comp. B

(suite de la page 8)

Sédiments (eau douce)	12,46 mg/kg sed dw (Eau douce)
Sédiments (eau de mer)	12,46 mg/kg sed dw (Eau de mer)
STP	6,58 mg/l (Segmentation, Targeting and Positioning)
Terre	2,31 mg/kg (sol)
26471-62-5 Diisocyanate de m-tolyldène	
Eau douce	0,013 mg/l (Eau douce)
Eau de mer	0,001 mg/l (Eau de mer)
STP	1 mg/l (Segmentation, Targeting and Positioning)
Terre	1 mg/kg (sol)

- Remarques supplémentaires:
Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- 8.2 Contrôles de l'exposition
- Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir point 7.
- Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle
- Mesures générales de protection et d'hygiène:
Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
Conserver à part les vêtements de protection.
Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.
- Protection respiratoire:
Protection respiratoire recommandée.
Filtre AX
En cas de charge courte ou faible, dispositif de filtration respiratoire; en cas d'exposition intensive ou prolongée, utilisez un appareil respiratoire indépendant de l'air environnant. Un demi-masque pour les vapeurs organiques et les solvants selon le type EN140 A1 ou A2 est recommandé.
- Protection des mains:



Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

- Matériau des gants

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.

Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances,
(suite page 10)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 04.01.2024

Numéro de version 16 (remplace la version 15)

Révision: 04.01.2024

Nom du produit: Epifanes Poly-urethane Primer Comp. B

(suite de la page 9)

la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

- Temps de pénétration du matériau des gants
Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.
- Pour le contact permanent d'une durée maximale de 15 minutes, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:
Butylcaoutchouc
- Protection des yeux/du visage



Lunettes de protection hermétiques

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

- 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles
- Indications générales.
- État physique: Liquide
- Couleur: Selon désignation produit
- Odeur: Caractéristique
- Seuil olfactif: Non déterminé.
- Point de fusion/point de congélation: Non déterminé.
- Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: 145 °C (64742-95-6 Hydrocarbures, C9, aromatiques. (Note-P).)
Inflammable.
- Inflammabilité
- Limites inférieure et supérieure d'explosion
- Inférieure: 1,5 Vol % (108-65-6 acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle)
- Supérieure: 10,8 Vol % (108-65-6 acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle)
- Point d'éclair: 40 °C
- Température d'auto-inflammation: 315 °C
- Température de décomposition: Non déterminé.
- pH: Non déterminé.
- Viscosité:
- Viscosité cinématique: Non déterminé.
- Dynamique à 20 °C: 1.200 mPas
- Solubilité
- l'eau: Entièrement miscible
- Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log): Non déterminé.

(suite page 11)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 04.01.2024

Révision: 04.01.2024

Numéro de version 16 (remplace la version 15)

Nom du produit: Epifanes Poly-urethane Primer Comp. B

(suite de la page 10)

· Pression de vapeur à 20 °C:	3,4 hPa (108-65-6 acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle)
· Densité et/ou densité relative	
· Densité à 20 °C:	1,06788 g/cm ³
· Densité relative.	Non déterminé.
· Densité de vapeur:	Non déterminé.

· 9.2 Autres informations	
· Aspect:	
· Forme:	Liquide
· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité.	
· Température d'inflammation:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.
· Teneur en solvants:	
· Solvants organiques:	53,0 %
· VOC:	53,02 %
	VOC
	566,2 g/l / 4,72 lb/gal
· Teneur en substances solides:	47,1 %
· Changement d'état	
· Vitesse d'évaporation.	Non déterminé.

· Informations concernant les classes de danger physique	
· Substances et mélanges explosibles	néant
· Gaz inflammables	néant
· Aérosols	néant
· Gaz comburants	néant
· Gaz sous pression	néant
· Liquides inflammables	Liquide et vapeurs inflammables.
· Matières solides inflammables	néant
· Substances et mélanges autoréactifs	néant
· Liquides pyrophoriques	néant
· Matières solides pyrophoriques	néant
· Matières et mélanges auto-échauffants	néant
· Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant
· Liquides comburants	néant
· Matières solides comburantes	néant
· Peroxydes organiques	néant

(suite page 12)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 04.01.2024

Révision: 04.01.2024

Numéro de version 16 (remplace la version 15)

Nom du produit: Epifanes Poly-urethane Primer Comp. B

(suite de la page 11)

- Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux néant
- Explosibles désensibilisés néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.2 Stabilité chimique
- Décomposition thermique/conditions à éviter:
Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.
- 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.6 Produits de décomposition dangereux:
Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008
- Toxicité aiguë
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

108-65-6 acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle

Oral	LD50	>5.000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>5.000 mg/kg bw (rat)
Inhalatoire	À long terme - effets systémiques.	23,5 mg/l (rat)

1330-20-7 xylène

Oral	LD50	4.300 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	1.100 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	Exposition à court terme (15 minutes) : 100 ppm	442 mg/m ³ (Limites d'exposition professionnelle)
	Exposition à long terme (8 heures TWA): 50 ppm	221 mg/m ³ (Limites d'exposition professionnelle)
	LC50	11 mg/l (rat)

- Corrosion cutanée/irritation cutanée Provoque une irritation cutanée.
- Lésions oculaires graves/irritation oculaire
Provoque une sévère irritation des yeux.
- Sensibilisation respiratoire ou cutanée Peut provoquer une allergie cutanée.

(suite page 13)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 04.01.2024

Révision: 04.01.2024

Numéro de version 16 (remplace la version 15)

Nom du produit: Epifanes Poly-urethane Primer Comp. B

(suite de la page 12)

- Mutagénicité sur les cellules germinales
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
 - Cancérogénicité
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
 - Toxicité pour la reproduction
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
 - Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique
Peut irriter les voies respiratoires. Peut provoquer somnolence ou vertiges.
 - Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée
Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
 - Danger par aspiration
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
 - 11.2 Informations sur les autres dangers
- | |
|--|
| · Propriétés perturbant le système endocrinien |
| Aucun des composants n'est compris. |

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- 12.1 Toxicité
- Toxicité aquatique:

108-65-6 acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	
EC50	408-500 mg/l (daphnia magna) (48 uur/hour)
IC 50	>1.000 mg/l (Algae, Growth inhibition test) (72 uur/hour)
LC50	100-180 mg/l (Fish Acute Toxicity Study) (96 uur/hour)
- 12.2 Persistance et dégradabilité
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.3 Potentiel de bioaccumulation
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB
- PBT: Non applicable.
- vPvB: Non applicable.
- 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien
Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.
- 12.7 Autres effets néfastes
- Remarque: Toxique chez les poissons.

(suite page 14)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 04.01.2024

Révision: 04.01.2024

Numéro de version 16 (remplace la version 15)

Nom du produit: Epifanes Poly-urethane Primer Comp. B

(suite de la page 13)

- Autres indications écologiques:
- Indications générales:
Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.
Dans les eaux, également toxique pour les poissons et le plancton.
Toxique pour les organismes aquatiques.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- 13.1 Méthodes de traitement des déchets
- Recommandation:
Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

- Catalogue européen des déchets

08 00 00	DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRE D'IMPRESSION
08 01 00	déchets provenant de la FFDU et du décapage de peintures et vernis
08 01 11*	déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses
HP3	Inflammable
HP4	Irritant - irritation cutanée et lésions oculaires
HP5	Toxicité spécifique pour un organe cible (STOT)/toxicité par aspiration
HP13	Sensibilisant
HP14	Écotoxique

- Emballages non nettoyés:
- Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.
- Produit de nettoyage recommandé:
Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification
ADR, IMDG, IATA UN1263
- 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU
ADR 1263 PEINTURES, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT
IMDG PAINT, MARINE POLLUTANT

(suite page 15)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 04.01.2024

Numéro de version 16 (remplace la version 15)

Révision: 04.01.2024

Nom du produit: Epifanes Poly-urethane Primer Comp. B

(suite de la page 14)

· IATA	PAINT
· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport	
· ADR	
	
· Classe	3 (F1) Liquides inflammables.
· Étiquette	3
· IMDG	
	
· Class	3 Liquides inflammables.
· Label	3
· IATA	
	
· Class	3 Liquides inflammables.
· Label	3
· 14.4 Groupe d'emballage	
· ADR, IMDG, IATA	III
· 14.5 Dangers pour l'environnement	Le produit contient matières dangereuses pour l'environnement : Hydrocarbures, C9, aromatiques. (Note-p).
· Marine Polluant:	Non
· Marquage spécial (ADR):	Signe conventionnel (poisson et arbre)
	Signe conventionnel (poisson et arbre)
· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Attention: Liquides inflammables.
· Numéro d'identification du danger (Indice Kemler):	30
· No EMS:	F-E, S-E
· Stowage Category	A
· 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Non applicable.

(suite page 16)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 04.01.2024

Révision: 04.01.2024

Numéro de version 16 (remplace la version 15)

Nom du produit: Epifanes Poly-urethane Primer Comp. B

(suite de la page 15)

· Indications complémentaires de transport:

· ADR

· Quantités exceptées (EQ) :

E1

· Quantités limitées (LQ)

5L

· Quantités exceptées (EQ)

Code: E1

Quantité maximale nette par emballage
intérieur: 30 ml

Quantité maximale nette par emballage
extérieur: 1000 ml

· Catégorie de transport

3

· Code de restriction en tunnels

D/E

· IMDG

· Limited quantities (LQ)

5L

· Excepted quantities (EQ)

Code: E1

Maximum net quantity per inner
packaging: 30 ml

Maximum net quantity per outer
packaging: 1000 ml

· "Règlement type" de l'ONU:

UN 1263 PEINTURES, 3, III, DANGEREUX
POUR L'ENVIRONNEMENT

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

· 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

· Directive 2012/18/UE

· Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.

· Catégorie SEVESO

E2 Danger pour l'environnement aquatique

P5c LIQUIDES INFLAMMABLES

· Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas
200 t

· Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil
haut

500 t

· RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3, 74

· Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines
substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques -
Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

(suite page 17)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 04.01.2024

Révision: 04.01.2024

Numéro de version 16 (remplace la version 15)

Nom du produit: Epifanes Poly-urethane Primer Comp. B

(suite de la page 16)

· RÈGLEMENT (UE) 2019/1148

· Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

· Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

Aucun des composants n'est compris.

· Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris.

· Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris.

· Prescriptions nationales:

· Directives techniques air:

Classe	Part en %
NK	50-100

· Classe de pollution des eaux:

Classe de pollution des eaux 2 (Classification propre): polluant.

· 15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· Phrases importantes

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H312 Nocif par contact cutané.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H330 Mortel par inhalation.

H332 Nocif par inhalation.

H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H351 Susceptible de provoquer le cancer.

(suite page 18)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 04.01.2024

Révision: 04.01.2024

Numéro de version 16 (remplace la version 15)

Nom du produit: Epifanes Poly-urethane Primer Comp. B

(suite de la page 17)

- H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- EUH204 Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.

- Service établissant la fiche technique: Research & Development.
- Contact: J.J. van Dijk, tel: +31 297 360678, email: rend@epifanes.nl
- Date de la version précédente: 28.10.2021
- Numéro de la version précédente: 15
- **Acronymes et abréviations:**
 - RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer
 - ICAO: International Civil Aviation Organisation
 - ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
 - IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
 - DOT: US Department of Transportation
 - IATA: International Air Transport Association
 - GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
 - EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
 - ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
 - CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
 - VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)
 - DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)
 - PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)
 - LC50: Lethal concentration, 50 percent
 - LD50: Lethal dose, 50 percent
 - PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
 - vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
 - ATE: Acute toxicity estimate values (ETA Valeurs d'estimation de la toxicité aiguë)
 - Flam. Liq. 3: Liquides inflammables - Catégorie 3
 - Acute Tox. 4: Toxicité aiguë - Catégorie 4
 - Acute Tox. 2: Toxicité aiguë - Catégorie 2
 - Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée - Catégorie 2
 - Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire - Catégorie 2
 - Resp. Sens. 1: Sensibilisation respiratoire - Catégorie 1
 - Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée - Catégorie 1
 - Carc. 2: Cancérogénicité - Catégorie 2
 - STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) - Catégorie 3
 - STOT RE 2: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) - Catégorie 2
 - Asp. Tox. 1: Danger par aspiration - Catégorie 1
 - Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique - Catégorie 2
 - Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique - Catégorie 3
- *** Données modifiées par rapport à la version précédente**